



DANS CE NUMÉRO :

Les Résultats du premier tour 1

La création et l'histoire des Comités d'Entreprise en France 3

À l'origine des CE : le programme du CNR. 3

Forfait'Lib SFR : la plainte du Fuck en CCE. 4

Les résultats du 1er Tour !

Comités d'Établissement

	Inscrits		% participation		CFTC		CFDT		CGT		CGC		UNSA	
					voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%
CE GIDF	4372	28,8	1259	453	36,0	191	15,2	86	6,8	428	34,0	101	8,0	
CE GO	1540	39,5	609	118	19,4	369	60,6	56	9,2	66	10,8			
CE GE	1435	37,1	533	251	47,1	146	27,4	83	15,6	53	9,9			
CE FGDC	1364	42,0	573	134	23,4	281	49,0	123	21,5	35	6,1			
Total	8711	34,1	2974	956	32,1	987	33,2	348	11,7	582	19,6	101	3,4	
2011	8584	29,1	2499	766	30,7	908	36,3	451	18,1	374	15,0	0	0,0	
2009	8864	32,9	2912	1133	38,9	1002	34,4	441	15,2	336	11,5	0	0,0	

Délégués du Personnel

(résultats nationaux consolidés)

CFDT	36%	(2011 : 39,7%)
CFTC	23,9%	(2011 : 20,7%)
CGC	22,7%	(2011 : 16,6%)
CGT	14%	(2011 : 23%)
UNSA	5%	(2011 : absents)

En première analyse, nous constatons que les résultats sont mauvais pour la CGT, et nous ressortons affaiblis de ce scrutin.

Cela n'entame en rien notre détermination d'œuvrer sans relâche pour la justice sociale dans notre entreprise. Cela passe probablement par la redéfinition des modalités de notre relation avec vous, les salarié-e-s, pour mieux mettre en œuvre notre idée de la proximité sur le terrain et mieux prendre en compte vos besoins quotidiens de reconnaissance et de bien-vivre au travail.

Force est de constater cependant que cela devra se faire avec des moyens amoindris, en particulier sur Paris où la perte de notre représentativité nous prive de délégués syndicaux ayant du temps à consacrer à la tâche. Mais si vous nous soutenez pour le 2° tour, nous aurons des élus pour continuer à vous défendre, vous recevoir et intervenir sur des questions sociales en CE et en DP.

Un peu d'histoire : 1945, la création des Comités d'Entreprise

Dans l'entre-deux tour des élections, nous avons décidé de prendre un peu de hauteur et de vous rappeler d'où sont issus les Comités d'Établissement que vous allez élire en décembre.

Jean Jaurès : « *La grande Révolution a rendu les français rois dans la cité et les a laissés serfs dans l'entreprise* ».

L'histoire des CE s'inscrit dans celle de la démocratie sociale. La question est : « Quel champ d'intervention pour les salariés dans l'entreprise ? »¹

1884 : La loi permet la création des syndicats. Ils revendiquent un droit de regard sur la gestion de l'entreprise.

1890 : Les ouvriers de l'usine Schneider du Creusot obtiennent l'élection d'une délégation ouvrière permanente.

1899 : Jean Jaurès demande une loi pour étendre l'institution de la délégation ouvrière du Creusot.

1917 : Création de comités ouvriers dans le secteur de l'armement.

La création des Comités d'Entreprise n'est pas sortie du néant, il s'agissait d'une des mesures sociales phares du programme du CNR (Conseil National de la Résistance). Voir en page 3.

1944 : Le programme du CNR prévoit « la participation des travailleurs à la direction de l'économie ».



1945 : L'ordonnance de 45 crée les CE.

1946 : **Ambroise CROIZAT**, ministre du travail, y ajoute la loi du 16 mai qui instaure l'obligation de consulter le CE, le droit d'information obligatoire sur les bénéficiaires, l'assistance d'un expert-comptable, l'augmentation du temps payé aux responsables syndicaux ainsi que la loi sur les heures supplémentaires (majoration de 25 et 50%). Il supprime l'abattement de 10% sur le salaire des femmes. Il instaure également la Médecine du Travail, les CHS (devenus CHSCT en 1982) et la reconnaissance des maladies professionnelles. Bien entendu, il est aussi et surtout, le ministre qui a créé notre SECURITE SOCIALE (assurance maladie, assurance chômage, retraite par répartition, allocations familiales, congés maternité, reconnaissance des accidents du travail, etc..).

1 : Cette question pose le débat de la définition et de la finalité du travail. Qui choisit et organise l'activité humaine ? Les réponses sont multiples : la propriété industrielle et l'emploi, le socialisme autogestionnaire, les coopératives ouvrières ou plus près de nous la proposition de Bernard Friot : le salaire à vie lié à la personne.

Quelques grandes étapes de l'histoire des CE

1949 : Indexation des budgets des CE sur la masse salariale pour ne plus subir l'inflation.

1982 : La loi Auroux. Redéfinition du rôle des CE qui a désormais pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts en matière économique. Multiplication des consultations dans le domaine économique et financier. Institution de la subvention de fonctionnement. Extension des prérogatives de l'expert-comptable.

1993 : La loi Balladur réduit les droits des comités d'entreprise. Exemple : Création de la DUP.

Depuis 1990 : Les restructurations et licenciements dits « boursiers », qui sortent du champ des pouvoirs du CE, commencent à apparaître et mettent en difficulté les stratégies de défense des salariés.

2004 : La loi du 4 mai permet des dérogations par accords minoritaires aux modalités légales de consultation des comités d'entreprise en cas de grand licenciement collectif.

2013 : Appauvrissement des prérogatives des CE en matière de licenciements collectifs : les délais des procédures sont fixes quoiqu'il arrive pour produire plus rapidement des PSE plus standardisés. Les licenciements collectifs pour cause économique, sont facilités et accélérés, soit en passant un accord, soit en produisant un plan homologué par l'État.

ERRATUM : Le lien direct donné dans notre Hérisson n°20 pour le sondage sur les augmentations des salariées en application de l'accord Egalité Femmes/Hommes ne fonctionnait pas. Revoici le lien à copier/coller :

<https://cgicgt.evalandgo.com/s/?id=JTk4cSU5M2oIOUQ=&a=JTk4cSU5N2gIOTk=>

Il est cependant préférable de cliquer sur le lien direct qui figure dans le mail d'accompagnement de ce Hérisson.

Qu'est-ce que le Conseil National de la Résistance ?

Robert CHAMBEIRON, secrétaire du CNR : « C'est pas le tout de parler des résistants, il faut encore donner les raisons pour lesquelles ils sont morts. Souvent on inaugure des monuments et on dit 'il est mort'. Mais il est mort pour quoi ? Il avait peut-être une raison ! il savait peut-être pourquoi il mourrait ! »

Léon LANDINI, résistant FTP-MOI : « Ce qu'il nous faut garder en mémoire, bien plus que nos faits d'armes, c'est la raison majeure qui nous les a fait accomplir : nous combattons parce que nous étions certains que nous n'allions pas mourir pour rien, que les survivants sauraient porter haut le drapeau de la liberté de la justice et de la solidarité ! »

De 1942 à 1945, alors que la première grande crise du capitalisme nous avaient précipités dans l'horreur de la barbarie fasciste et nazie, des hommes et des femmes, prêts à mourir pour la France, ont élaboré un programme politique qu'ils destinaient au monde d'après, convaincus qu'ils vaincraient et que certains survivraient. Ainsi est né le Conseil National de la Résistance et son programme politique magnifiquement intitulé « Les jours heureux ». C'est ce programme, appliqué à la libération, qui constitue la base de la cohésion sociale dont les fondations perdurent péniblement malgré les assauts du libéralisme. Aujourd'hui le patronat, la finance et les gouvernements qui se succèdent depuis les années 80, s'évertuent à mettre à mal et à détruire cette construction de la solidarité nationale.

Le programme politique du Conseil National de la Résistance

Mesures sociales : Création de la Sécurité Sociale, généralisation des retraites, création des Comités d'Entreprise, définition des statuts de la fonction publique, du fermage et du métayage.

Mesures politiques : Liberté de la presse, séparation de la presse et des pouvoirs d'argent.

Mesures économiques : Instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie. Retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.

De 1980 à nos jours, la destruction méthodique du programme du CNR par l'idéologie néolibérale.

L'idée d'un bien commun qui prime sur les intérêts privés est insupportable pour les néolibéraux. Affirmer qu'un certain nombre de richesses, la santé, l'éducation, l'énergie, constitue le bien de tous est pour eux une hérésie.

A partir des années 80, le projet du néolibéralisme se met en place par la remise en cause des **4 piliers de l'état social** : la privatisation de la **protection sociale**, celle des **services publics**, le **droit du travail** soumis à la flexibilité, les **politiques économiques** avec la libéralisation financière, le libre-échange, le dumping social et l'austérité salariale. A cela s'ajoute la contre-révolution fiscale : baisse des impôts pour les riches et les multinationales. Cela n'a pas fonctionné car la compression des salaires directs et indirects a créé un choc négatif de la demande. Pour sauver le système, on a endetté les ménages jusqu'à ce que cela provoque la crise de 2007 que chacun connaît. En 2008, alors que tous s'accordent à dire qu'on a été trop loin dans la déréglementation financière, le néolibéralisme prend prétexte des deux conséquences de sa crise, le creusement des dettes publiques et les déséquilibres commerciaux internes à l'Europe, pour proposer comme remède le poison qui l'a créée : l'intensification de l'austérité. Cela a mené l'Europe du Sud à la catastrophe que l'on sait. Si on ne veut pas suivre ce chemin, il serait grand temps de revenir, comme en 1945, aux vertus de l'état social.

La CGT CGI, un syndicat idéologique ?

Ecartons tout d'abord le sens péjoratif de l'adjectif « idéologique ». Il ne sert qu'à dénigrer sans arguments une école de pensée différente en la déclarant doctrinaire. Considérons son sens noble : si cela signifie inviter les salarié-e-s à réfléchir ensemble sur leur environnement de travail, poser des diagnostics et proposer des idées pour l'améliorer, alors : oui, nous revendiquons même d'être un syndicat idéologique ! Et ne vous y trompez pas : un syndicat sans idéologie, ça n'existe pas ! Se prétendre sans idéologie, c'est adhérer aveuglément à l'idéologie dominante. Elle est diffuse et omniprésente, mais invisible à celui qui la partage, parce qu'elle fonde sa façon de voir le monde. Aujourd'hui, l'idéologie dominante est le néolibéralisme dont nous avons décrit les ravages ci-dessus.

Ne pas en tenir compte interdit de trouver les bons remèdes, y-compris pour les salariés de CGI.

Jean MOULIN,
président du CNR :

« Il faut rétablir les libertés républicaines dans un Etat d'où la justice sociale ne sera point exclue et qui aura le sens de la grandeur »

Général DE GAULLE
(septembre 1945) :

« La France veut faire que dans tous les cas, l'intérêt particulier cède devant l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient dirigées et exploitées non pas pour le profit de quelques uns mais pour l'avantage de tous. »

Denis KESSLER (ex-vice-président du MEDEF) en

2007 : "Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR"



CGT CGI Pour nous rejoindre : **contact@cgt-cgi.com**

47 rue des Docks
69009 - LYON

Téléphone : 04 69 64 61 17

Web : <http://www.cgt-cgi.com>

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »

« Pourquoi sommes-nous ici sur terre ? Surement pas pour vivre dans la douleur et la peur ! »

Berthold Brecht

John Lennon - « Instant Karma »

Panneau Virtuel : http://info.global.logica.com/ab/func/hr/org/fr/rerelations_sociales/Panneauxsyndicaux/Pages/CGT.aspx

Forfait Lib : quelle place pour le respect des libertés individuelles ?

La plainte du Fuck en CCE

« Cré-moé, cré-moé pas, quéqu'part en CCE, Y a un Fuck qui s'ennuie en maudit... »

Vous avez tous découvert à la mi-novembre que la souscription au forfait Lib SFR impliquait l'installation sur votre smartphone personnel d'une application (MDM Airwatch) qui **permet à CGI de collecter, verrouiller ou effacer** les applications et **données** du terminal, **y compris personnelles** ainsi que de **suivre la position du terminal** à l'aide des services de géolocalisation GPS. Cet état de fait, qui découvert sur le tard, a ému à juste titre un très grand nombre de salarié-e-s.

Nous ne contestons pas le bien-fondé de l'installation d'une couche logicielle nécessaire à l'éradication des failles de sécurité pour protéger les données de l'entreprise. Cependant, le moyen utilisé semble disproportionné au but recherché et **surtout pose la question du respect des libertés individuelles** qui est un des fondements de notre état de droit. Nous ne comprenons pas que CGI n'ait pas organisé en conséquence l'étanchéité des usages professionnels et personnels.

La CGT va se pencher sur les aspects juridiques liés à cette mise en place très improvisée et autoritaire, en particulier l'absence de consultation des CHSCT, s'agissant d'un projet ayant des impacts sur le respect des droits individuels des salariés. Nous vous tiendrons au courant de cette action et d'ici-là nous ne saurions trop **recommander aux salariés d'être très prudents** et réservés dans l'usage privé de leur smartphone, voire d'envisager la résiliation de ce forfait lib, seule mesure disponible à ce jour pour vous garantir le respect de vos données privées.

Interrogé par les élus du CCE sur ces points légitimes, le représentant de la Direction sur ce sujet, n'a **pas apporté de réponses rassurantes**. Il s'est contenté de laisser entendre que la sécurité de l'entreprise primait sur tout et qu'elle était juridiquement dans les clous du fait des déclarations faites à la CNIL. Sur les réactions des salariés, il a confirmé que la hot line recevait beaucoup de mails de « membres » et qu'il était heureux que ce ne soit pas lui qui y réponde car la réponse ne tiendrait qu'en un mot : « **Fuck !** »

Nul doute que cet épisode fera date en occasionnant de **Beaux Dommages** dans le dialogue social chez CGI. A force de parler la **novlangue infantilisante** de nos dirigeants canadiens certains finissent par dire n'importe quoi. Car comme le dit la chanson¹ : « *Ça fait rire les enfants, Ça dure jamais longtemps, Ça fait plus rire personne, Quand les enfants sont grands !* »

1 : vous aurez bien sur reconnu que notre clin d'œil s'adressait au groupe canadien Beau Dommage et à sa chanson « la plainte du phoque en Alaska ». Il était grand temps de rendre hommage à nos ami-e-s et cousins canadiens, grand pays de culture (nous n'oublions pas Charlebois, Neil Young, David Cronenberg, Emily Stowe, etc.). Nous avons souvent fait allusion par le passé à quelques « clichés canadiens » pour mettre les rieurs de notre côté (les bucherons et les caribous). Il ne faudrait pas que nos réprobations contre le modèle CGI nous fassent apparaître comme des anti-canadiens primaires que nous ne sommes vraiment pas !